

Traduction littérale de la conversation entre Lucy Komisar et Kurt Senn, le 7 janvier 2002

Question Komisar : M. Senn, je suis journaliste. Je suis à New York. Je vous appelle de New York. J'ai fait des recherches sur le cas de Joseph Ferrayé et il m'a dit que vous avez participé à la recherche et saisie des papiers de Bruppacher à Zurich, et que vous êtes bien au courant des comptes qui ont été trouvés. Vous lui avez dit qu'il y avait beaucoup de comptes qui ont été trouvés. Je me suis demandé si vous pourriez m'en parler. Il a dit que vous lui avez mentionné que vous aviez des documents qui montraient ces comptes bancaires où l'argent a été déposé en provenance du Koweït. Est-ce vrai ?

Réponse Senn : Ah, ce n'est pas correct.

Q Komisar : Ah, qu'est-ce qui est vrai alors ?

R Senn : Il est correct que j'ai rencontré Joseph Ferrayé il y a quelques années et que j'ai transféré tous les documents au Procureur Général de Genève.

Q Komisar : Oui ?

R Senn : En fait, je n'ai plus de documents de ce cas.

Q Komisar : Oui, vous rappelez-vous de ce que contenaient les documents ? Vous avez pris connaissance du contenu de ces documents. Il a dit que vous avez dit qu'ils prouvaient la corruption de ses avocats et qu'ils montraient que de l'argent était entré dans ces comptes en provenance du Koweït. Est-ce vrai ?

R Senn : Il y avait beaucoup de documents bancaires, avec des entrées et sorties, et également quelques lettres de ses avocats, mais je ne me rappelle pas des détails et malheureusement notre bureau a été réorganisé et nous n'avons pas accès aux vieux dossiers que j'ai traité moi-même.

Q Komisar : De quoi vous rappelez-vous au sujet des comptes ? Combien d'argent entraient et sortaient des comptes ?

R Senn : Je n'ai aucune idée.

Q Komisar : Était-ce des millions ?

PI LK

R Senn : Plutôt des millions, oui.

Q Komisar : C'était des millions de dollars. Ou milliards ou bien des centaines et des centaines de millions ?

R Senn : Le chiffre exact je ne m'en rappelle pas, mais c'est sûr que c'était des douzaines de millions.

Q Komisar : Et c'était de l'argent venant du Koweït ? Et où ces comptes étaient-ils, dans quelles banques, en Suisse ?

R Senn : Je n'en ai aucune idée. J'ai vu tant d'affaires et tant de documents et de comptes bancaires, que sans avoir la possibilité de consulter ces dossiers, ce serait impossible d'avoir une réponse correcte.

Q Komisar : Mais étaient-ils pour la plupart SBS, UBS et Crédit Suisse, vous rappelez-vous de cela ?

R Senn : Ça, je ne peux pas le dire.

Q Komisar : Vous rappelez-vous de la Banque Royale du Canada ?

R Senn : Peut-être, mais par exemple, sans revoir le dossier, ce serait erroné de ma part de citer deux ou trois banques desquelles je ne suis pas tout à fait sûr...

Q Komisar : Vous rappelez-vous avoir dit à Ferrayé que vous aviez des documents prouvant la corruption de ses avocats ?

R Senn : Non. J'ai vu plusieurs lettres de différents avocats, mais même si c'était des mensonges, des mensonges écrits, cela sera difficile à prouver à notre avis.

Q Komisar : Qu'est-il arrivé à tous ces documents ? Il a dit qu'ils ont été envoyés à Genève et puis qu'ils ont disparu et que les personnes au parquet lui ont dit de vous demander de les envoyer à nouveau. Savez-vous ce qui est arrivé à ces documents ? Est-ce vrai, avez-vous entendu qu'ils ont disparus ?

Senn : Quand j'ai envoyé les documents à Genève, je n'ai plus rien entendu du Procureur Général.

Q Komisar : Ah ha.

Senn : S'ils ont disparu ou non, cela je ne le sais pas.

Q Komisar : Il a dit que la première fois que vous avez obtenu les comptes c'était en 1996, mais qu'en 1999 Ferrayé a parlé avec vous et c'est à ce moment que vous avez dit que vous aviez les documents prouvant la corruption des avocats, mais que la police fédérale n'interfererait pas dans le cantonal, dans la corruption dans le canton, dans la corruption cantonale. Vous rappelez-vous cela, quand vous parliez avec lui en 99 ?

R Senn : C'est vrai.

Q Komisar : Vous avez, vous avez en effet parlé en 99, et vous rappelez-vous ?

R Senn : C'était en 99.

Q Komisar : A peut près cela, deux années plus tard ?

R Senn : Correct.

Q Komisar : Vous souvenez-vous de ce que vous avez dit ? Etait ce le cas, que la police ne...que c'était une localité séparée, un endroit séparé, qu'elle n'interfererait pas dans la corruption dans le canton, que c'était le canton qui devait s'en occuper ?

R Senn : À cause de la procédure en place à ce moment, c'était vrai, et le blanchiment d'argent ainsi que la corruption étaient dans les compétences de la législation cantonale. Et cela a changé le 1^{er} janvier de cette année quand c'est devenu compétence fédérale.

Q Komisar : Aha, je vois, donc en 99, lui avez-vous dit que vous aviez les documents prouvant la corruption des avocats mais que la police fédérale ne pouvait pas s'en mêler, vous rappelez vous de cela ?

R Senn : Ha, je pense qu'il faudrait...envoyer quelques unes de vos questions aux canaux officiels pour obtenir la réponse, la réponse à la question.

Q Komisar : Aha, qui est le canal officiel, qui serait la personne à... est-ce qu'il y a quelqu'un qui traite des relations publiques pour la police, est-ce la personne correcte ?

P3 LK

R Senn : Juste notre directeur. Son nom est Jean Luc Vez.

(Le reste fournit des informations sur noms, téléphones et emails des fonctionnaires.

Q : Quel est le numéro central pour la police ?

R : Le numéro central est 41 pour la Suisse, 31 pour Berne, 323 1123.

Q : Bien, alors je peux essayer cela. Vous avez une adresse e-mail ?

R : Naturellement.

Q : Me la donneriez-vous ?

R : Son email est jean-luc.vez@bap.admin.ch.

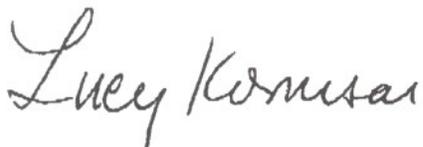
Q : Et vous, avez-vous un e-mail ?

R : kurt.senn@bap.admin.ch.

Q Komisar : Traitez-vous maintenant le trafic d'armes, est-ce votre nouveau poste, vous ne vous occupez plus de crime financier ?

R Senn : J'ai rejoint la police fédérale, et à cause de la réorganisation, le nom a été changé à Service d'Analyse et de Prévention. Nous ne faisons plus de recherches, de perquisitions dans les maisons et de blocages de comptes.

(Le reste est une discussion sur son nouveau poste et sur l'article de Komisar au sujet des trafics d'armes)



Signature, Lucy Komisar

19 déc 2004

Date, le 19 décembre 2004